

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 17 septembre 2012**

CP 12/09-19

*L'an deux mil douze, le 17 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

**LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE EN TARN-ET-GARONNE**

---

• **Contexte**

Le Département, via la Médiathèque départementale participe pour la quatrième année, au Mois du film documentaire en partenariat avec des bibliothèques du réseau départemental. Cette manifestation nationale a lieu tous les ans au mois de novembre. Elle a pour but de faire connaître, de valoriser et de diffuser le film documentaire de création.

Dans le cadre de cette manifestation, une programmation est élaborée autour d'une thématique commune. Les séances sont entièrement gratuites et accessibles à tout type de public. L'organisation en est confiée à la Médiathèque départementale en tant que coordinatrice du travail en réseau sur le département, dans l'optique de sensibiliser le public à la richesse du cinéma documentaire.

• **Bilan 2011**

L'édition 2011 de la manifestation a débuté à Montauban le samedi 5 novembre avec une soirée d'ouverture à l'Espace des Augustins et s'est achevée le mercredi 30 novembre avec une dernière projection à Varen.

14 séances ont été programmées gratuitement dans 13 communes du département (Montauban, Négrepelisse, Montech, Lauzerte, Caylus, Saint-Nicolas de-la-Grave, Lafrançaise et 6 nouvelles communes par rapport à l'année précédente:

Labastide Saint-Pierre, Montpezat de Quercy, Caussade, Parisot, Saint-Antonin-Noble-Val et Varen). Sur la totalité du festival, 446 entrées ont été comptabilisées.

- ***Programmation 2012***

- ***Principe***

Responsable de la programmation et de l'organisation des projections, le Département intervient en qualité de coordonnateur en charge de la disponibilité et de l'équipement des lieux, des rapports avec les intervenants professionnels et les collectivités partenaires.

Les droits de projection publique, négociés auprès des ayant droits, sont à la charge du Département pour les séances organisées par la Médiathèque départementale, et des collectivités partenaires (communes, communautés de communes) pour celles organisées par les bibliothèques du réseau.

Les séances de projection sont programmées aux dates et lieux mentionnés ci-après :

- « Le voyage à la mer » de Denis Gheerbrant  
Samedi 10 novembre 2012 à 20h30 à Montauban
- « Le ciel dans un jardin » de Stéphane Breton  
Mercredi 14 novembre 2012 à 20h00 à Nègrepelisse
- « Tu n'es pas un ange » de Marie Dumora  
Jeudi 15 novembre 2012 à 20h30 à Verfeil-sur-Seye
- « De l'autre côté de la route » de Laurence Doumic  
Vendredi 16 novembre 2012 à 14h00 à Lauzerte (séance pour les scolaires) et à 20h30 (séance tout public)
- « Emmène-moi » de Anne-Noëlle Gaessler  
Samedi 17 novembre 2012 à 18h00 à Caylus
- « Le bonheur...Terre promise » de Laurent Hasse  
Dimanche 18 novembre 2012 à 16h00 à Labastide-Saint-Pierre
- « Safar » de Talheh Daryanavard  
Jeudi 22 novembre 2012 à 20h30 à Lacourt-Saint-Pierre
- « Dos mundos y una bicicleta » de Christophe Vindis  
Vendredi 23 novembre 2012 à 20h30 à Pommevic
- « Vivants » de Bertrand-Baptiste Hagenmüller  
Samedi 24 novembre 2012 à 20h30 à Puylaroque
- « Trésor de poubelles » de Samba Felix Ndiaye  
Mercredi 28 novembre 2012 à 10h30 à Nègrepelisse (séance jeune public)
- « En construction » de José Luis Guerin  
Mercredi 28 novembre 2012 à 20h00 à Nègrepelisse
- « Le plein pays » d'Antoine Boutet  
Vendredi 30 novembre 2012 à 20h30 à Lafrançaise

- **Modalités**

La participation à l'opération du Mois du film documentaire suppose que soient mises en œuvre des modalités de promotion de nature à valoriser le genre cinématographique et à développer une offre culturelle de proximité.

Une des modalités consiste à réaliser une animation des séances par une analyse cinématographique et critique du film et un échange avec le public. Ainsi, depuis 3 ans, un partenariat a été engagé à ce titre, avec l'association « Le Fond et la Forme », au vu de son savoir-faire en matière de cinéma documentaire et de son implication dans l'organisation des « Hivernales du documentaire ».

Le partenariat se décline au travers d'une convention de coanimation culturelle (cf. annexes) définissant les moyens mis en œuvre par l'association, les dates et lieux de participation et la contribution départementale.

La seconde modalité prend la forme de l'organisation d'une conférence-débat en présence du réalisateur venant présenter son film et répondre aux questions du public. Un contrat (cf. annexes) est négocié chaque année avec le réalisateur, si son statut le permet, ou avec l'organisme auquel il est rattaché, afin d'organiser ses conditions de participation.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur ce rapport étant précisé que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6185, sous-fonction 313 du budget départemental.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve la programmation 2012 du mois du film documentaire en Tarn-et-Garonne ;
- Approuve les modalités de participation du Conseil Général à cette opération telle que présentées :

- . réalisation d'une animation des séances par une analyse cinématographique et critique du film et un échange avec le public,
  - . organisation d'une conférence-débat en présence du réalisateur venant présenter son film et répondre aux questions du public,
- Autorise à cet effet, Monsieur le Président à signer le moment venu au nom et pour le compte du Département le documents suivants nécessaires à la mise en oeuvre de cette opération :
- . la convention de coanimation culturelle à intervenir avec « Le Fonds et la Forme » définissant les moyens mis en œuvre par l'association, les dates et lieux de participation et la contribution départementale,
  - . le contrat négocié avec le réalisateur ou avec l'organisme auquel il est rattaché afin d'organiser ses conditions de participation.
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6185, sous-fonction 313 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,